

GROUPEMENT

COMPAGNIE / ESCADRON

UNITÉ

RENSEIGNEMENTS

ADMINISTRATIFS

77305453

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

12.10.77

PROCÈS VERBAL N° 1831 / 197

ANALYSE - RÉFÉRENCE

-OBJET/-Recueil témoignage sur apparition d'un objet volant non identifié (O.V.N.I)
-REFERENCE/-C.M. N° 32.600 MA/Gend.T. du 2 Août 1968

NOUS SOUSSIGNÉS

Adjudant-Chef, Commandant la Brigade

XXXXXXXXX
VU LES ARTICLES

RAPPORTONS LES OPÉRATIONS SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS.

LE 12/10/1977 A 14 HEURE(S) au bureau de la brigade, nous recevons la déposition d'un témoin déclarant avoir vu le même jour, à 5 h 45, dans la commune de ( ), un objet volant non identifié.

Il s'agit de M. ans, comptable aux usines d'avions à et demeurant à ( ).

Sa déposition fait l'objet de la pièce N° 2 ci-jointe.

Selon les instructions en vigueur, nous avons pris contact avec le directeur de l'observatoire de ( ) à l'effet de savoir si le phénomène céleste en question avait été constaté ou signalé.

Il nous était répondu qu'aucune veille d'observation n'avait eu lieu à cet horaire là et que par ailleurs aucun autre témoignage n'avait été porté à la connaissance de l'observatoire quant à l'apparition d'un phénomène céleste quelconque.

Nous nous sommes rendus dans la commune de où aucun renseignement complémentaire sur cette affaire n'a pu être recueilli.

Aucune autre personne susceptible de confirmer l'observation du phénomène céleste signalé par M. ne s'est manifestée auprès de nous.

S/DIRECTION DE LA GENDARMERIE
COURRIER ARRIVÉE
N 031377\* 24OCT77
DESTINATAIRE

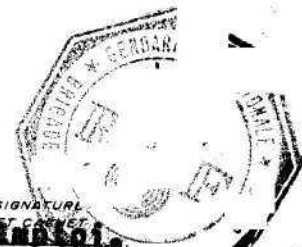
INDEXATION ET NOMBRE D'EXEMPLAIRES

DATE DE CLOTURE

VU ET TRANSMIS PAR LE COMMANDANT D'UNITÉ

- DESTINATAIRES
1 - M. le PREFET de la
à
1 - M. le Procureur de la République
à
1 - M. le Général Cdt la 3ème Région Aérienne à
2 - M. le Ministre de la Défense
direction de la Gie et de la Justice Militaire-Bureau Emploi.
1 - Archives.

LE 17 Octobre 77



SIGNATURE (S)

SIGNATURE ET GÉNÉRAL

GROUPEMENT

de

COMPAGNIE OU ESCADRON

de

UNITÉ

# PROCÈS-VERBAL D'AUDITION

AFFAIRE

CADRE RÉSERVÉ AU DESTINATAIRE

P.V N° 1831 / 19 77

PERSONNE  
ENTENDUE

RÉFÉRENCES

CE JOUR 12 Octobre 1977,

NOUS SOUSSIGNÉ(S),

, Adjudant-Chef, Commandant la Brigade,

VU LES ARTICLES

DU CODE DE PROCÉDURE PÉNALE, RAPPORTONS LES OPÉRATIONS  
SUIVANTES QUE NOUS AVONS EFFECTUÉES, AGISSANT EN UNIFORME ET CONFORMÉMENT AUX ORDRES DE NOS CHEFS,

**Au bureau de la brigade, nous entendons:**

l'usine Avions, né le , comptable à  
N° , ( ), demeurant  
14h , ( ), qui déclare à

" Ce matin, comme d'habitude, je faisais route avec mon véhicule automobile de mon domicile à à mon lieu de travail à . J'étais seul à bord.

A 5 h 45, je me trouvais au lieu-dit " commune de , lorsque j'ai été le témoin d'un événement que je peux décrire de la façon suivantes: Alors que j'étais le seul usager en circulation, j'ai vu devant moi dans le ciel un engin de forme ovoïde, d'un important volume sans toutefois pouvoir préciser davantage. Cet engin était entouré d'un très fort halo de couleur orangée qui empêchait de voir correctement l'objet. Je situe l'altitude de ce dernier à environ mille mètres. Il ne m'a pas semblé qu'il se déplaçait mais j'ai constaté comme une sorte de vibrations ou d'oscillation qui l'animaient.

J'ai été pris d'inquiétude et ai poursuivi ma route sans chercher à faire de constatations complémentaires.

C'est la première fois que je suis témoin d'un tel événement ou d'un autre s'y rapprochant. Je n'ai jamais été victime d'hallucination. Après avoir raconté les faits à mon entourage à l'usine , il m'a été conseillé de venir vous en faire part à toutes fins utiles. " " " " "

Le 12 Octobre 1977, à 14 h 30.

Lecture faite par moi de la déclaration ci-dessus, j'y persiste et n'ai rien à y changer, à y ajouter ou à y retrancher.

La personne entendue.